

Newsletter Bureau Veritas CODDE - Novembre 2009

SOMMAIRE

Extension de la Directive européenne d'écoconception aux Produits utilisateurs d'énergie

Page 2

Performance énergétique des bâtiments

Page 3

Retour sur...

REACH Meetings

Inauguration d'une Plateforme ACV en Région Nord-Pas de Calais

Page 4

Bureau Veritas CODDE



CODDE

Bureau Veritas CODDE
170 Rue de Chatagnon
ZI CENTR'ALP
38430 MOIRANS
FRANCE

Phone: +33 4 76 07 36 46

Fax : +33 4 76 37 44 30

codde@fr.bureauveritas.com

www.codde.fr



Prochaines formations CODDE Bureau Veritas

Formations Ecoconception

Organiser et Piloter une Démarche d'Ecoconception

16 & 17 mars 2010, 2 & 3 juin 2010

Ecoconception, orientée Recyclabilité

11 mars 2010

Module Analyse du Cycle de Vie

19 novembre 2009, 14 janvier 2010

Formations EIME (logiciel d'Ecoconception et ACV)

EIME Designer

15 & 16 décembre 2009, 23 & 24 mars 2010, 15 & 16 juin 2009

EIME Designer Perfectionnement

26 novembre 2009, 21 janvier 2010, 1^{er} avril 2010

EIME Expert

2 au 4 février 2010, 8 au 10 juin 2010

Toutes nos formations peuvent être dispensées au sein de votre entreprise à la date de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter !

EVENEMENTS

Rencontrez nos experts sur les salons :

POLLUTEC Horizons, 1^{er} - 4 décembre 2009 – Villepinte, Paris.

Salon international des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques.

Notre équipe sera présente sur cet événement international incontournable auprès de nos confrères du Groupe Bureau Veritas.

www.pollutec.com

6^{ème} Colloque Ecodesign sur le thème Le futur de vos produits , 25 novembre, Lyon.

Organisé par l'ARDI Rhône-Alpes (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation de la région Rhône-Alpes).

Nous participerons à ce colloque

www.centredudesign.fr

Atelier Comment intégrer les nouvelles exigences réglementaires liées à l'éco-conception ? 15 décembre 2009, CCI Versailles Val-d'Oise.

Atelier d'information destiné aux fabricants, importateurs et distributeurs d'équipements électriques et électroniques.

Inscriptions : Lucille LAFONTAINE, 01 30 75 35 82, llafontaine@versailles.cci.fr



Extension de la Directive européenne d'écoconception des Produits consommateurs d'énergie aux Produits utilisateurs d'énergie

La Directive 2009/125/CE sur les exigences d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie a été publiée au Journal Officiel le 31 octobre 2009.

Le 21 octobre dernier, le Parlement et le Conseil Européens adoptaient la Directive 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. La nouvelle directive étend le champ d'application de la Directive 2005/32/CE sur l'écoconception des produits consommateurs d'énergie.

Cette Directive entrera en vigueur le 20 novembre 2009. Les Etats Membres devront la transposer **avant le 20 novembre 2010**.

Les produits liés à l'énergie sont définis comme tout bien « ayant un impact sur la consommation d'énergie durant son utilisation qui est mis sur le marché et/ou mis en service ». Sont inclus les pièces conçues pour être intégrées dans un produit lié à l'énergie, mises sur le marché et/ou mises en service sous forme de pièces détachées et destinées à l'utilisateur final, et pour lesquelles la performance environnementale peut être évaluée de manière indépendante.

L'extension du champ d'application du cadre pour la fixation d'exigences d'écoconception devrait conduire à la définition de nouvelles catégories de produits et à la réalisation de nouvelles études préparatoires. Ceci permettra d'améliorer l'efficacité énergétique d'une plus large gamme de produits, de réduire la demande en ressources naturelle et les impacts sur l'environnement.

La Commission Européenne aura besoin de créer de nouveaux groupes de travail pour étudier de nouvelles exigences d'écoconception dans l'optique de soumettre au Parlement Européen de nouvelles mesures d'exécution sur les produits liés à l'énergie. Le procédé de mise en application des exigences d'écoconception sera le même que pour les produits consommateurs d'énergie.

En savoir plus

www.europa.eu
www.codde.fr

Performance énergétique des bâtiments

En France, les postes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, pour le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) sont à l'origine de 25 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et représente 43 % de l'énergie consommée sur notre territoire.

En 2008, le niveau moyen de consommation des logements neufs avoisinaient les 110 kWh/m²/an et celui de l'existant tourne en moyenne autour des 250 kWh/m²/an.

Réglementation française

La RT2005 s'applique aux bâtiments neufs des secteurs résidentiels et non-résidentiels.

Les 3 concepts majeurs sont :

- La limitation de la consommation énergétique des bâtiments (le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement et les auxiliaires) doit être inférieure à celle du bâtiment de référence. La consommation d'énergie est désormais exprimée en kWh/m²/an,
- Les exigences minimales sur certains matériaux et équipements, appelées « garde-fous »; ces performances minimales ont été instaurées pour une série de composants (isolation, ventilation, système de chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, ...),
- Le confort d'été : limitation de la température atteinte en été dans le bâtiment (sans recours à la climatisation).favoriser la réduction du réchauffement climatique en faisant payer les pollueurs proportionnellement à leurs émissions.

L'objectif affiché par le Gouvernement pour les constructions neuves est ambitieux puisqu'en 2012, leurs niveaux de consommation pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire devront être de 50 kWh/m²/an, et qu'en 2020, les bâtiments construits seront tous à énergie positive - ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront, notamment par le recours aux sources renouvelables d'énergie.



Labels et concepts sur le bioclimatique

Le label « **haute performance énergétique** » atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique globale supérieur à l'exigence réglementaire RT 2005¹, vérifié grâce à des modalités minimales de contrôle.

HPE 2005 (Haute Performance Energétique) pour les constructions dont les consommations conventionnelles sont inférieures d'au moins 10% par rapport à la consommation de référence RT 2005.

THPE 2005 (Très Haute Performance Energétique) pour les constructions dont les consommations sont inférieures d'au moins 20% par rapport à la consommation de référence RT 2005.

HPE et THPE EnR 2005, (Haute Performance Energétique Energie Renouvelable) basé sur les exigences des 2 labels précédents accompagnées d'exigences sur l'installation d'équipements d'énergie renouvelable.

BBC 2005 (Bâtiment Basse Consommation énergétique). Ce niveau vise les bâtiments ayant une consommation très nettement inférieure à la consommation énergétique réglementaire avec une performance énergétique améliorée d'au moins 50 % par rapport à la performance réglementaire pour les bâtiments tertiaires.

Ces labels de haute performance énergétique sont délivrés par des organismes privés ayant passé une convention spéciale avec le Ministère en charge de la construction.

La **Haute qualité environnementale** ou **HQE** n'est pas un label, mais un concept environnemental. La HQE n'est donc pas un ensemble de normes, mais un ensemble d'objectifs posés au moment de la conception. Le Label HQE n'a donc pas d'objectif chiffré en matière de consommation énergétique.

¹ http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/rt2005_textes_reglementaires.pdf
http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=5789&var_recherche=performance+energ%E9tique#textes

Retour sur...

REACH Meetings



Plein succès pour cette 1^{ère} édition des *REACH Meetings* organisée à Chartres le 4 novembre dernier !

Plus d'une centaine de participants se sont rassemblés au cours de ces rencontres européennes des acteurs impactés par la réglementation européenne REACH (Regulation on Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) organisée en partenariat avec le Congrès Parfums & Cosmétiques.

Présents sur l'événement aux côtés de collaborateurs du Groupe Bureau Veritas, sponsor de l'événement, l'équipe de CODDE Bureau Veritas a inauguré son nouveau Pôle de compétence en Ecoconception et Analyse du Cycle de Vie des produits Cosmétiques.

Inauguration d'AvniR, plateforme régionale d'Analyse du Cycle de Vie

Le 30 septembre dernier, le CD2E, association pour le Développement d'Eco-entreprises de la Région Nord-Pas-de-Calais, lançait officiellement *AvniR*, sa plateforme d'Analyse du Cycle de Vie.

Soutenue par la CCI Nord-Pas de Calais et l'ADEME, cette plateforme s'adresse aux entreprises, éco-entreprises et bureaux d'études mais aussi aux pôles, filières et acteurs de la formation et de la recherche, et aux institutionnels régionaux ou nationaux concernés par les problématiques environnementales et réglementaires.

La plateforme ACV :

- sensibilise, informe, et forme à la théorie et à la mise en pratique,
- permet de suivre les évolutions des techniques et outils d'ACV
- aide à trouver des partenariats techniques et financiers pour soutenir dans la mise en pratique (diffuser, capitaliser, mutualiser et partager les expériences)
- soutient via un réseau d'experts nationaux et internationaux.



Afin de soutenir les actions de cette plateforme, CODDE Bureau Veritas a choisi de mettre à disposition de l'association une licence EIME accessible à ses adhérents.

www.cd2e.com